

Centre commercial Val Tolosa : la justice confirme l'annulation

l'essentiel La cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu, mardi 29 décembre, deux arrêts concernant le projet d'aménagement du centre commercial Val Tolosa à Plaisance-du-Touch, près de Toulouse.

Le projet de centre commercial géant à Plaisance-du-Touch, près de Toulouse, vient de connaître un nouveau revers devant la justice.

La cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé, mardi 29 décembre, l'annulation des deux arrêtés portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées sur l'emprise de Val Tolosa, sur le plateau de la Ménude, et sur l'emprise de la route départementale RD 924.

L'association France Nature Environnement, qui fait partie, avec "Non à Val Tolosa", des associations qui ont contesté le projet devant la justice depuis une dizaine d'années, se félicite de cette décision, dans un communiqué. "La cour administrative d'appel de Bordeaux vient conforter l'action de FNE Midi-Pyrénées et de Nature En Occitanie parties prenantes dans ce dossier aux côtés de l'association Présence des terrasses de la Garonne / Non à Val Tolosa !"

On voit mal désormais comment Unibail-Rodamco Westfield, le promoteur du projet, pourrait parvenir à l'aménagement souhaité, soit plus de 60000 m2 de surfaces commerciales et plus de 100 boutiques notamment.

Coup d'arrêt du Conseil d'Etat en 2019

En juillet 2019, le Conseil d'État avait donné un coup d'arrêt majeur au projet, le considérant comme « pas d'intérêt public majeur ». Depuis, le promoteur s'est toujours refusé à déclarer le projet abandonné. Début 2020, il disait « étudier les différentes options envisageables pour l'avenir du site ». Devant les tribunaux, Unibail semble vouloir aller au bout de toutes les procédures.

Le nouveau maire de Plaisance-du-Touch, Philippe Guyot, fervent défenseur du projet en tant qu'adjoint de Louis Escoula, l'ancien maire, s'est depuis rendu à l'évidence. Pour lui, le projet ne se fera pas. « Le Conseil d'État a tranché, déclarait-il le 16 novembre dernier. Maintenant, nous attendons de voir ce que seront les projets alternatifs d'Unibail. »

Unibail-Rodamco Westfield n'a pas encore réagi à la décision de la cour administrative d'appel de Bordeaux.